

REGLEMENT TROPHEE ANNUEL SNGRPC 2017

La société Nautique organise un trophée annuel visant à classer les bateaux sur l'ensemble des régates organisées ou co-organisées par le club, il vise à mettre en avant la performance et l'assiduité de ses adhérents.

1: INSCRIPTION

Tout bateau dont le certificat Osiris ou Irc est valable, participant à l'une des régates retenues pour ce trophée et dont le skipper est membre de la SNGRPC, est inscrit de façon automatique et gratuite au Trophée annuel SNGRPC.

2: METHODE DE CLASSEMENT

Ce trophée établira un classement général toutes classes visant à l'attribution du titre de bateau de l'année.

Le calcul des points se fera en additionnant les points obtenus dans chacune des régates retenues pour ce trophée, sous réserve qu'un classement toutes classes soit réalisable (parcours identique).

Chaque épreuve est dotée d'un coefficient 1, à l'exception du challenge Lacaze qui compte pour 2 régates et sera doté d'un coefficient 2,

Nombre de retrait possible:

De 1 à 6 régates courues: 0

De 7 à 10 régates courues: 2

De 11 à 15 régates courues: 3

De 16 à 20 régates courues : 4

3: LISTE DES REGATES RETENUES POUR LE TROPHEE 2017

- Challenge 5
- Challenge 6
- Challenge 7
- Challenge 8
- Trophée de la baie
- Rotary Race
- Trophée Bernard Lacaze (coefficient 2)
- La Sétoise
- Raid Sun Marine

- Régate de l'été
- Une femme à la barre
- Challenge 1
- Défi du Lion
- Challenge 2
- Challenge 3

5: REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu lors de l'assemblée générale.